



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Fribourg, le 15 avril 2008

### **Journée internationale contre le bruit: actions de sensibilisation dans le canton de Fribourg**

**A l'occasion de la 13<sup>e</sup> journée internationale contre le bruit qui aura lieu le 16 avril 2008, le canton de Fribourg organisera des actions dans plusieurs clubs et salles de concerts. Ces actions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes à la problématique du bruit et de ses effets sur l'appareil auditif.**

Les jeunes consacrent une grande partie de leurs loisirs à écouter de la musique (lecteur MP3, concerts, soirées techno, discothèques...). Vu les conséquences des surcharges auditives répétées sur l'ouïe, le Service de l'environnement a décidé d'organiser des actions de prévention dès le 18 avril 2008, avec le soutien du Service du médecin cantonal et en collaboration avec le Bad Bonn, Fri-Son, Ebullition, Globull ainsi que le Nouveau Monde.

#### **Programme des actions**

Des sonomètres avec écran, qui indiquent les intensités sonores, seront disposés dans les clubs et salles de concerts. Les spectateurs recevront une documentation explicative, avec notamment des données sur l'exposition tolérable par jour. Cette documentation a été réalisée par le Service de l'environnement d'après un concept du Centre d'information et de documentation sur le bruit (France).

#### Les actions se dérouleront à l'occasion des soirées suivantes

Vendredi 18 avril 2008, dès 20h00	Nouveau Monde, Fribourg (PRIERE DE MONTER, LE TRAIN VA PARTIR!, PROJET DES ETUDIANTS DES COLLEGES DE STE CROIX, ST MICHEL ET GAMBACH)
Vendredi 18 avril 2008, dès 21h30	Bad Bonn, Düdingen (MARC RIBOT & LUCIEN DUBUIS TRIO)
Vendredi 18 avril 2008, dès 22h00	Ebullition, Bulle (THE MONDRIANS, MANNEQUINS)
Samedi 19 avril 2008, dès 22h00	Fri-Son, Fribourg (CROWDPLEASER DJ-SET)
Samedi 19 avril 2008, dès 23h00	Globull, Bulle (LADIES@IBIZA F*CKING ISLAND)

#### **Législation**

En Suisse, l'Ordonnance Son et Laser (OSLa) a pour but de protéger les personnes assistant à des manifestations ou fréquentant des établissements publics contre les nuisances sonores. La valeur limite générale est de 93 dB(A). Des manifestations peuvent cependant aussi être organisées avec un niveau sonore plus élevé, si certaines exigences sont remplies. L'organisateur peut choisir entre les deux valeurs limites élevées de 96 dB(A) et de 100 dB(A), en observant certaines conditions. De telles manifestations doivent être déclarées à la Préfecture. Le Service de l'environnement procède à des contrôles sporadiques dans les établissements publics.

#### **Protection**

A titre d'exemple, l'exposition maximale à une intensité sonore de 100 dB est de seulement 15 minutes par jour, pour ne pas risquer des lésions auditives. Il est donc vivement conseillé de protéger son ouïe en portant des protections auditives du début à la fin des manifestations provoquant des niveaux sonores élevés. Les tampons auriculaires permettent de baisser l'intensité d'environ 20 dB(A).

#### **Impacts sur la santé**

La réaction de l'oreille humaine au son dépend à la fois de la fréquence du son (mesurée en Hertz, Hz) et de la pression acoustique (mesurée en décibels, dB). La bande des fréquences audibles de l'homme s'étend d'environ 20 Hz à 20'000 Hz. L'ensemble des fréquences vocales varie de 50 Hz à 8'000 Hz environ.

Le bruit est non seulement une nuisance mais encore une menace grave pour la santé. Il peut être à l'origine de déficits auditifs, mais il peut gêner la communication, perturber le sommeil, avoir des effets cardio-vasculaires et psychophysiologiques, compromettre la qualité du travail et provoquer des réactions d'hostilité ainsi que des changements du comportement social.

Une surcharge auditive répétée entraîne une dégénération lente des cellules ciliées de l'oreille interne, une perte de leur sensibilité et leur surmenage. Il s'ensuit une impression d'avoir de l'ouate dans l'oreille (hypoacousie) qui peut être accompagnée d'acouphènes (tinnitus). L'ouïe se régénère en période de calme. La situation devient critique lorsque les surcharges deviennent trop fréquentes. La régénération est alors incomplète et les cellules ciliées meurent petit à petit. Le processus est irréversible.

## Pour de plus amples informations

### Question sur le bruit, la législation et les actions prévues

Roland Kalberer, Service de l'environnement, chef de la section bruit et rayonnement non ionisant.  
Tél. 026 305 37 53 (mardi 15 avril 2008, de 14h00 à 15h00)

### Question sur la santé

Annick Rywalski Barras, Service de la santé publique, Déléguée prévention dépendances - promotion de la santé  
Tél. 026 305 29 16 (mardi 15 avril 2008, de 14h00 à 15h00)

## Informations complémentaires

### Valeurs indicatives des sources sonores

### Durée maximale d'exposition par jour (à titre indicatif)

Source sonore	Intensité minimale	Intensité maximale	Niveau sonore en dB(A)	Durée maximale d'exposition par jour	
				Heures	Minutes
Chuchotement	10	20	85	8	00
Chambre à coucher	20	30	86	6	21
Pièce de séjour	40	50	87	5	03
Conversation	50	60	88	4	00
Aspirateur	65	75	89	3	11
Rue à fort trafic	70	80	90	2	32
Restaurant bruyant	70	85	91	2	00
Tondeuse à gazon	85	90	92	1	36
Bar/Pub	85	90	93	1	16
Concert classique	80	95	94	1	00
Baladeur MP3	80	100	95		48
Discothèque	93	100	96		38
Concert rock	93	100	97		30
Tronçonneuse	95	110	98		24
Ambulance à 5 m	110	115	99		19
Marteau-piqueur	100	120	100		15
Seuil de douleur		130	101		12
			102		10
			103		7 <sup>1/2</sup>
			104		06
			105		05
			106		3 <sup>3/4</sup>
			107		03
			108		2 <sup>1/2</sup>
			109		02
			110		1 <sup>1/2</sup>
			111		1 <sup>1/4</sup>
			112		01

## **Epidémiologie**

A travers le monde, on estime à quelque 120 millions le nombre de gens qui présentent des difficultés auditives invalidantes (*données OMS, aide-mémoire No258, Révisé février 2001*)

Le risque de diminution de l'acuité auditive est 50% plus élevé chez les personnes exposées, par rapport aux personnes non exposées. Ce constant est indépendant du sexe et de l'âge. (*article "L'ouïe des jeunes menacée par une musique trop forte", V. Mercier*)

En Allemagne, il a été estimé que 2 à 3 % des jeunes des grandes villes auraient un déficit auditif de 30 dB pour des fréquences de 3'000 à 6'000 Hz. (*article "L'ouïe des jeunes menacée par une musique trop forte", V. Mercier*)

Des mesures audiométriques effectuées dans une école professionnelle de Lucerne en 1999 ont révélé une atteinte auditive chez 11% des élèves. Parmi ces jeunes qui ont répondu à un questionnaire, 79% se rendent régulièrement dans des discothèques, 52% dans des concerts de rock et 35% dans des soirées techno. Environ 50% des jeunes s'exposent ainsi en moyenne à un niveau sonore de plus de 87 dB(A) chaque semaine. Ils sont 60% environ à considérer comme trop élevé le volume sonore auxquels ils sont exposés lors de ces manifestations. 71% des jeunes interrogés ont souffert d'un tinnitus après un événement musical d'un niveau sonore élevé. (*article "Quel niveau sonore pour la musique", V. Mercier, B. Hohmann*)

Chez les jeunes de moins de 25 ans, l'exposition au bruit semble être la cause majeure des déficits auditifs (6% de traumatisme sonore avéré, 39% d'exposition régulière en discothèques et concerts ; 17% d'utilisation de baladeurs plus d'une heure par jour). (*Job A., Raynal M. et Rondet P., 2000 //AFSSE-Impacts sanitaires du bruit-Etat des lieux, indicateurs bruit-santé-mai 2004*)

En milieu extraprofessionnel, la prévalence des acouphènes (essentiellement liés au bruit) chez les jeunes de 18-24 ans est de 8% (*Job A., Raynal M., Tricoire A. et al., 2000 //AFSSE-Impacts sanitaires du bruit-Etat des lieux, indicateurs bruit-santé-mai 2004*)